

Funeral Board of Manitoba 254 Portage Avenue, Winnipeg, MB R3C 0B6 Canada Conseil des services funéraires du Manitoba 254, avenue Portage, Winnipeg (MB) R3C 0B6 Canada

mai 2012

A tous les salons funéraires du Manitoba

Monsieur, Madame,

Au cours des deux dernières années, le Conseil des services funéraires du Manitoba a reçu plusieurs plaintes concernant des salons funéraires prenant possession de dépouilles sans d'abord obtenir la permission du plus proche parent. Dans ces cas, l'entrepreneur de pompes funèbres croyait qu'il avait la permission, mais les membres de la famille de la personne décédée ont indiqué qu'ils ne l'avaient pas donnée. Les enquêtes subséquentes ont révélé que l'entrepreneur n'avait souvent aucun dossier pour appuyer ses dires ou que les dossiers étaient superficiels, au mieux.

Le Code d'éthique exige qu'un entrepreneur de pompes funèbres obtienne cette permission, de préférence par écrit, mais plusieurs entrepreneurs n'obtiennent cette dernière qu'au moment de la première rencontre en personne.

Par conséquent, lors de la rencontre du mois de mars, le Conseil a convenu que tous les entrepreneurs de pompes funèbres **doivent** utiliser une fiche d'appel pour consigner l'appel, et a établi les champs obligatoires de ce formulaire. Si vous n'utilisez pas déjà une fiche d'appel, le Conseil a préparé un exemple que vous pouvez obtenir à www.gov.mb.ca/funeraldirectorsboard/index.fr.html et adapter à vos pratiques. Si votre entreprise utilise déjà une telle fiche, veuillez faire en sorte que les champs marqués « OBLIGATOIRES » dans l'exemple figurent dans votre fiche.

Le Conseil des services funéraires du Manitoba exige également que votre salon funéraire conserve les fiches d'appel pendant un minimum de cinq ans. Cette exigence fera maintenant partie des points à vérifier pendant les vérifications de la conformité.

Le Conseil des services funéraires du Manitoba croit que les entrepreneurs de pompes funèbres font tout leur possible pour offrir un service exceptionnel, et le Conseil met en œuvre cette politique pour réduire la confusion et les plaintes concernant la profession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.

La présidente,

Susan Boulter